

# DREETS

Normandie

**Effectuer votre  
demande d'attestation  
de conformité à la  
directive européenne  
via l'application  
Démarche Numérique**

2025

*Unité Certification Sociale et  
Paramédicale*

**Démarche Numérique** est une application gouvernementale qui permet aux organismes assurant des missions de service public de numériser des démarches administratives de façon sécurisée et simplifiée.

Le formulaire de « Demande d'attestation de conformité à la directive européenne » a été développé dans ce but, afin de faciliter le dépôt de votre demande et son traitement par les gestionnaires du service.

## QUI EST CONCERNE

**1.** Vous êtes titulaire d'un diplôme paramédical de l'une des professions suivantes :

- Audioprothésiste
- Ergothérapeute
- Infirmier en soins généraux
- Masseur kinésithérapeute
- Manipulateur en électroradiologie médicale
- Pédicure podologue
- Psychomotricien

**2.** Votre diplôme a été délivré par la région Normandie

**REMARQUE :** Si votre diplôme n'a pas été délivré en Normandie, il est inutile de déposer votre demande, celle-ci ne sera pas traitée

## CREER UN COMPTE

Pour accéder à « Démarche Numérique », il faut créer un compte ou vous vous connecter via FRANCE CONNECT en utilisant votre compte personnel.

**1.** Cliquez sur « Accéder au **formulaire** »

Une nouvelle page s'ouvre dans Démarche Numérique :

**2.** Cliquez sur « **Créer un compte demarche-numérique.fr** »

Entrez une adresse de messagerie et créez un mot de passe. Un message vous sera envoyé pour finaliser votre inscription permettant la personnalisation et l'identification du demandeur.

**3.** Vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois, **en fermant la page à tout moment**.

Les modifications que vous effectuez sont enregistrées automatiquement. Vous retrouverez votre brouillon dans l'onglet « Dossiers » en vous reconnectant et en cliquant sur « J'ai déjà un compte ».

## REmplir le FORMULAIRE DE DEMANDE

**1.** Vous pouvez accéder directement à la page de présentation du formulaire sur le site de la DREETS en suivant le lien ci-après :

<https://normandie.dreets.gouv.fr/Attestation-de-conformite-a-la-directive-europeenne-2005-36-CE-pour-les>

**2.** Lisez attentivement chaque étape et remplissez le formulaire de demande. Toutes les questions marquées par un astérisque (\*) sont obligatoires.

Vous pouvez retrouver votre demande dans l'onglet « Dossiers » lorsque vous vous reconnectez.

Vous avez la possibilité de déposer des documents en cliquant sur « **Choisir un fichier** ».

3. Suivez chaque rubrique du formulaire
4. Vous avez la possibilité d'ajouter autant de pièces justificatives que vous estimez nécessaires au traitement de votre demande **en lien avec la profession demandée.**

### DEPOSER VOTRE DOSSIER

Une fois que vous avez fini l'enregistrement de votre demande et le dépôt de toutes les pièces justificatives :

1. Vous pouvez envoyer votre dossier en cliquant en bas du formulaire sur « Déposez votre dossier ».
2. Vous recevrez alors un message d'accusé de réception qui vous notifie qu'il a bien été envoyé.
3. Au moment du traitement de votre dossier par un gestionnaire du service, vous recevrez un autre message qui vous notifie son « passage en instruction. »
4. Une fois votre dossier complet, vous recevez un message d'« acceptation » de votre dossier.

**Pendant le temps d'instruction de votre demande (et avant que votre dossier ne soit déclaré complet), vous pouvez échanger avec votre gestionnaire en utilisant la messagerie interne à Démarche Numérique. Cela permet d'assurer un meilleur suivi de votre dossier. Vous pouvez ajouter des pièces supplémentaires dans la partie « Pièces justificatives complémentaires » en cliquant sur « ajoutez un élément ».**